



Comment divorcer en france???

Par **nanou29**, le **01/03/2011 à 18:23**

Bonjour,rnBonjour, rnJe suis franco tunisienne mariée a tunis avec un tunisien ss ccm en mai 2009. Apres la célébration de mon mariage, je me suis appercue que Monsieur s'était marié pour obtenir ses papiers. rnJe n ai pas fait la transcription du mariage ni bien sur aucune démarche pour qu il vienne, 4 mois apres le mariage il a été incarcéré a tunis pour un an (donc il vient jute de sortir en oct2010)et je suis seule en france avec un bébé et lui est la bas. rnJ ai entamé une procédure de divorce en sept 2010 mais mon avocat ne s intéresse pas à mon dossier , ne me conseille pas. Je suis inquiète parce qu elle m a dit que le juge pourra refuser ma demande de divorce car mon mariage n est pas mentionné sur mon acte de naissance. rnA ce jour je suis perdue je ne sais pas comment faire pour divorcer, j ai peur de faire la transcription et que lui s en serve pour demander un visa car bien sur il refuse de divorcer mais si je lui fait ses papiers il est d accord, je précise que bien entendu il ne m aide pas pour mon enfant. rnPouvez vous m aider pour savoir quelle démarche je peux faire ? et si un divorce peut etre prononcer ss transcription merci tous vos conseils sont les bienvenusrnOu si une personne a divorcé en france , et que son mariage a été célébré en tunisie?

Par **amajuris**, le **01/03/2011 à 18:42**

bjr,rnmariage en tunisie entre 2 tunisiens non transcrit sur l'état-cil français, donc votre mariage n'est pas reconnu en france et pour le divorce c'est la loi tunisienne qui s'applique à mon avis.rnvous devriez contacter le consulat de tunisie.rncdt

Par **nanou29**, le **01/03/2011** à **18:49**

bonjour rnmerci pour votre réponse mais j ai consulté 2avocats en tunisie et le pb c que il faut avoir résider au moins 1 ans avant la demande de divorce en tunsie et on m a dit aussi qu on pouvait m ordonner de vivre en tunisie.rnOr je n ai jamais eu de domicile conjugal en tunisie et je suis séparée depuis presque 2 ans.

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **19:16**

Faites transcrire le mariage et divorcez en France